

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 72156

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le suivi et l'application des dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi dite « handicap » a apporté des améliorations essentielles dans la vie quotidienne de nos concitoyens handicapés. En 2005, on recensait près de 5 millions de personnes handicapées en France, près de 10 % de la population. Aujourd'hui ces chiffres ont progressé. Aussi, lui demande-t-il comment, cinq ans après, le Gouvernement envisage de poursuivre la politique volontariste menée pour sensibiliser la société civile et les acteurs du monde économique au droit, de toute personne handicapée, de bénéficier de « la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

Données clés

Auteur : M. André Schneider

Circonscription: Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 72156

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1882 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)